



AGRIPLUi

Atelier 3/4 : le projet

10 mars 2017
22 rue Joubert
75009 Paris
Voir plan d'accès au verso

Programme :

9h00

Accueil

9h45

Introduction

10h00 - 12h30

Habiter-Cultiver-Relier (les hommes, leurs territoires et leurs projets).

Un changement d'échelle nécessaire. Thierry Laverne (Paysagiste, Agence LAVERNE).

Echange avec la salle - Discutant d'une Chambre d'agriculture

Les obstacles au projet de PLUi. Céline Tanguay (Architecte-Paysagiste, Agence d'Urbanisme de Tours) Frédéric Blin (Chargé d'étude environnement, Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois).

Echange avec la salle - Discutant d'une Chambre d'agriculture

12h30 - 13h30

Pause déjeuner

13h30 - 16h00

Le projet agricole et le PLUi de l'EuroMétropole de Strasbourg. Anne Frankhauser (Chargée de mission Agriculture Périurbaine, EuroMétropole de Strasbourg).

Le projet agricole et le PLUi d'Angers Loire Métropole. Capucine Réhault (Directrice adjointe Aménagement et Développement des Territoires. Angers Loire Métropole)

Echange avec la salle - Discutant d'une Chambre d'agriculture

16h00

Clôture

Accès

TERRES EN VILLES (Bureaux parisiens) :
22 rue Joubert, 75009 Paris
Tel : 01 40 41 84 12



Inscriptions

Par mail ou téléphone :
Marc Nielsen
marc.nielsen@terresenvilles.org
01 40 41 84 12

Déjeuner

Un déjeuner sera servi sur place pour ceux qui le souhaitent (25 euro).
Merci de le préciser lors de votre inscription.

AgriPLUi c'est quoi ?

Le projet AgriPLUi de Terres en villes vise à explorer la place de l'agriculture dans le processus d'élaboration des PLUi au travers de l'organisation de 4 ateliers où des territoires viennent présenter leur démarche. Le premier atelier s'est tenu au mois de mai 2016 et a porté sur les atouts du PLUi pour l'agriculture tandis que le deuxième s'est tenu en décembre 2016 et a traité de la question du diagnostic et des enjeux. Ce troisième atelier sera l'occasion de se pencher sur **la notion de projet**, toujours depuis la perspective agricole. En s'appuyant sur l'intervention d'experts d'horizons variés, plusieurs questions seront posées : comment « écrire » un projet agricole dans un PLUi ? Comment faire en sorte qu'il ne fige pas les dynamiques territoriales mais les accompagne ? Quelle partie du projet agricole global peut être prise en charge par le PLUi et comment ? Quelle intégration de la politique foncière ? Quelle coordination entre le PLUi et les autres documents en faveur du projet agricole ? Dans le même esprit que les ateliers précédents, une large place sera faite à l'échange entre participants. Le quatrième et dernier atelier, prévu pour le mois de juin 2017, portera sur l'écriture du règlement du PLUi.